

DECISION

N°2025/002/DEC/8.9

Le Maire de la Ville d'Eu,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal à Monsieur le Maire,
- Considérant la nécessité de passer un contrat de cession avec la compagnie Konfiské(e) – 4 rue Louis Bouilhet – 76000 Rouen, pour deux représentations du spectacle « *Un oiseau à l'aube* », prévu le jeudi 23 janvier 2025 à 14h00 (scolaire) et à 20H00 (tout public) au Théâtre des Charmes.

DECIDE :

Article 1^{er} – Un contrat de cession est signé avec la compagnie Konfiské(e) – 4 rue Louis Bouilhet – 76000 Rouen, pour deux représentations du spectacle « *Un oiseau à l'aube* », prévu le jeudi 23 janvier 2025 à 14h00 (scolaire) et à 20H00 (tout public) au Théâtre des Charmes.

Article 2 – Le montant de la cession s'élève à **4 300 € net de TVA**.

Le Théâtre du Château prendra en charge également :

- Les frais de transport de l'équipe à hauteur de **1 580 €**
- L'hébergement pour 3 personnes aux appartements de la ville
- Les repas pour 3 personnes sur la période d'accueil
- Les droits des auteurs SACEM/SACD

Le paiement sera effectué par mandat administratif sous un délai de 30 jours à réception de la facture.

Article 3 – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le 7 janvier deux-mille-vingt-cinq.

 Michel BARBIER
Le Maire de la Ville d'EU,

CLAUDINE BRIFFARD
PREMIERE ADJOINTE

